

## L'APPARAT CRITIQUE

(Cf. J. Irigoien, *Règles et recommandations pour les éditions critiques*, Les Belles Lettres, Paris 1972, p. 23-47.)

### PRINCIPES GÉNÉRAUX

1. L'apparat critique a pour but de fournir au lecteur non pas toute l'histoire de la tradition ni celle des éditions imprimées, mais les indications nécessaires pour lui permettre d'apprécier la valeur du texte qu'il a sous les yeux et celle des variantes écartées par l'éditeur.
2. Les qualités exigées d'un apparat sont dans une certaine mesure contradictoires : exactitude et précision, clarté et intelligibilité, brièveté qui n'entraîne ni incertitude ni équivoque. Son fonctionnement répond à une certaine logique. Il réclame uniformité et constance.
3. La langue de l'apparat est le latin. On emploie les graphies *i* et *u* (non *j* et *v*), les capitales correspondantes étant *I* et *V*.
4. L'apparat est composé en romain et non en italique, sauf indication contraire pour quelques détails.
5. L'apparat peut être précédé :
  - a) des sigles des manuscrits utilisés en chaque endroit, lorsque les sources manuscrites varient au cours de l'ouvrage (ce qui est souvent le cas pour les lettres dans une correspondance); ils seront donnés dans l'ordre et avec les groupements adoptés dans la liste des sigles et dans l'apparat;
  - b) des testimonia (citateurs, excerpteurs, lexicographes, etc.), c'est-à-dire de la tradition indirecte, toutes les fois que celle-ci est riche (en la traitant à art, on allégera l'apparat d'indications secondaires encombrantes).
6. L'apparat se décompose en unités critiques séparées par de doubles barres verticales (pas toujours). Chaque unité critique concerne en principe un seul mot (sauf si deux ou plusieurs mots forment un tout ou les leçons sont en quelque sorte liées entre elles). Elle a deux parties séparées par deux points ou espace suffisant : a) leçon adoptée et b) variants.

## CONTENU DE L'APPARAT

1. L'apparat est destiné à signaler :

a) les leçons des manuscrits (témoins médiévaux et papyrus) et, éventuellement, celles de la tradition indirecte et des versions anciennes;

b) les conjectures adoptées (ou même parfois proposées dubitativement sans être adoptées);

c) éventuellement, les conjectures proposées par d'autres éditeurs et non reçues dans le texte;

d) à titre exceptionnel, les leçons adoptées par d'autres éditeurs.

2. Si la justification d'une leçon ou d'une conjecture requiert une discussion étendue, cette discussion sera donnée dans les notes de la traduction ou rejetée en appendice.

3. Il n'est pas nécessaire, ni même utile, que l'apparat donne les variantes de tous les manuscrits examinés en vue de l'édition. Une fois débrouillée l'histoire de la tradition, on déterminera les manuscrits fondamentaux, dits de base, représentant les différentes familles ou branches, dont on donnera les leçons intégralement (à la réserve des variantes orthographiques, comme il est dit au paragraphe suivant). Il ne sera fait appel aux autres manuscrits qu'à titre d'appoint, en cas de détérioration ou de mutilation des manuscrits de base ; on pourra citer aussi leur témoignage pour des leçons qu'ils sont seuls à donner, mais sans prétendre, sauf cas particuliers, y voir autre chose qu'une conjecture heureuse du Moyen Age ou de la Renaissance.

3. On passera sous silence les variantes purement orthographiques — notamment les fautes d'iotacisme (ou itacisme) comme la confusion de ι / ει / η / υ / οι, mais aussi celle de ε/αι et celle de ο/ω, les redoublements ou simplifications de consonnes, etc. — quand elles sont sans utilité pour l'établissement du texte. Il en ira de même, le plus souvent, pour la présence ou l'absence d'iota souscrit ou adscribit, pour les erreurs d'esprit ou d'accent. Mais on mentionnera toutes les variantes de ce type qui ont une valeur morphologique ou sémantique (λύομεν / λύωμεν, ἔβαλον / ἔβαλλον, αὐτοῦ / αὐτοῦ). Les variations dans la graphie des noms propres, notamment dans celle des noms géographiques, méritent souvent d'être notées.

Lorsqu'un ou plusieurs manuscrits présentent de façon constante une variante orthographique, on mentionnera le fait dans l'introduction ou dans la notice lors de la description du ou des manuscrits concernés. Dans l'apparat, il suffira de le noter une fois pour toutes à sa première apparition, en le faisant suivre de la mention *ut semper* ou *ut plerumque* selon le cas.

4. Les leçons des versions anciennes, latines ou orientales, seront en principe données en latin et composées en italique : *datum G*

## SIGLES DES MANUSCRITS

1. La désignation des manuscrits doit être complète et rigoureuse dans la partie de l'introduction ou de la notice consacrée à l'établissement du texte et dans la liste de sigles qui précède l'édition proprement dite. Dans l'apparat, les manuscrits seront désignés par leur sigle, en principe une lettre unique (capitale romaine) qui peut être l'initiale d'un nom de ville, de bibliothèque, de collection ou de possesseur (P = Parisinus, M = Marcianus, R = Reginensis, C = Coislinianus); exceptionnellement deux ou trois lettres (par exemple Mon. pour *Monacensis*).

On évitera, à moins des motifs les plus graves (en principe seulement pour se garder de confusions possibles), de modifier les sigles de manuscrits consacrés par l'usage. En pareil cas, on prendra soin de signaler la correspondance avec les sigles antérieurs.

2. Pour les papyrus, on utilisera le sigle Π, avec un chiffre en exposant s'il en existe plusieurs : Π<sup>4</sup>, Π<sup>7</sup>, Π<sup>9</sup>.

3. On évitera aussi, autant que possible, d'employer des sigles collectifs pour désigner une famille ou un groupe quelconque de manuscrits. Cette pratique, qui peut sembler commode, conduit fatalement à la complication (par l'accroissement du nombre des sigles), à l'imprécision (on ne peut jamais garantir que tous les manuscrits d'une classe ont telle leçon) et, selon le mot de L. Havet, à l'insincérité.

4. En revanche, on peut user d'un sigle particulier pour désigner la leçon d'un manuscrit perdu dont le contenu est reconstitué d'après des copies plus récentes. Dans ce cas, on aura profit à utiliser comme sigle une capitale grecque, pour éviter une confusion avec les manuscrits collationnés dans l'apparat. C'est ainsi que, dans l'édition de Sophocle, le sigle Φ

désigne la *lectio prototypi alterius familiae*, soit la source des manuscrits conservés GQR.

## NATURE DE L'APPARAT

Certaines éditions présentent un appareil positif, c'est-à-dire que la leçon adoptée — ou lemme — est reprise en tête de chaque unité critique sous la forme même où elle apparaît dans le texte, avec l'indication des témoins qui la donnent ou, si c'est une conjecture, du nom de son auteur.

Soit le texte : ἔχομεν οὖν εἰπεῖν ὅτι ἐστὶ τῆς ψυχῆς θειότερον.

L'apparat positif indique :

θειότερον T : νοερώτερον B

alors que l'apparat négatif se réduit à :

νοερώτερον B

L'apparat négatif, beaucoup moins clair malgré les apparences, exige un double effort de recherche :

a) pour situer la variante dans le texte (cet effort peut même être infructueux si la variante n'a aucun rapport visible avec la leçon adoptée);

b) pour déterminer les manuscrits qui donnent la leçon adoptée.

Il-y-a des procédés qui, sous une apparence positive, ne sont en fait que des variations améliorées de l'apparat négatif. En écrivant :

θειότερον : νοερώτερον B

on facilite la localisation de la variante (a), mais non la détermination des témoins qui donnent la leçon adoptée (b).

LISTE DES ABRÉVIATIONS UTILISÉES DANS L'APPARAT

a. C.	ante correctionem	interp.	interpunxit
add.	addidit	iter.	iteravit
adn.	adnotationem	lac.	lacuna
alt.	alterum	litt.	litterae
cett.	ceteri	mg.	(in) margine
cod., codd.	codex, codices	om.	omisit
coll.	collato, collata	p.c.	post correctionem
coni.	coniecit	pr.	prius
corr.	corrector	prop.	proposuit
def.	deficit	ras.	(in) rasura
del.	deleuit	recc.	recentiores
des.	desinit	rell.	reliqui
dett.	deteriores	secl.	seclisit
dist.	distinxit	s.l.	supra lineam
dubit.	dubitanter	suppl.	suppleuit
ed., edd.	editio, editor, editiones, editores	susp.	suspicatus est
ed. pr.	editio princeps	tert.	tertium
excl.	exclisit	test.	testimonia, testes
fort.	fortasse	transp.	transposuit
γρ.	γράφεται	transt.	transtulit
inc.	incipit	uett.	ueteres (editores, editiones)
ind.	indicavit	uid.	uidetur

Remarque : Les abréviations des formes verbales s'emploient indifféremment pour la 3<sup>e</sup> personne du singulier ou pour celle du pluriel. A la 1<sup>e</sup> personne du singulier, on écrit la forme en toutes lettres : addidi, deleui, distinxī, etc.